



Mairie de Saint Just sur Viaur  
31 Impasse de la mairie  
12800 SAINT JUST SUR VIAUR  
Tel : 05.65.69.22.63  
Mail : [mairie@saintjustsurviaur.fr](mailto:mairie@saintjustsurviaur.fr)

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

---

Séance du mercredi 20 mars 2026 à 19 heures 30, l'assemblée convoquée en session ordinaire le 3 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Mr SEHET Franck.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Sont présents : Franck SEHET, Marylène ROBERT, Franck BOUCHER, Laurie SOULA, Didier SALERES, Tamara JORAM, Jean-Luc CARAYOL, Nadine ESTIVALS, François FETTER, Sabine RICO, Alain GRIOT

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Laurie SOULA

---

### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du Conseil du 02/02/2026
  - 2 - Approbation du compte rendu du Conseil du 20/03/2026
  - 3 - Délibération portant approbation du Compte Financier Unique
  - 4 - Délibération portant affectation des résultats et des restes à réaliser
  - 5 - Délibération relative au vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale
  - 6 - Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026
  - 7 - Délibération portant autorisation de demande de subvention FAL auprès du département pour l'aménagement d'un carrefour sécurisé pour l'accès à la maison familiale et à la mairie
  - 8 - Délibération portant délégation pour le conseil au maire en matière de marché public
  - 9 - Délibération portant adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI
  - 10 - Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires
- 

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Franck SEHET, Maire, Madame Laurie SOULA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### *1 - Approbation du compte rendu du Conseil du 02/02/2026*

Monsieur le maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil du 2 février 2026, qui a été envoyé par mail aux conseillers.

Ce dernier est approuvé par 3 conseillers, 1 conseiller s'y oppose et 7 s'abstiennent car ils ne faisaient pas parti du précédent conseil municipal.

## *2 - Approbation du compte rendu du Conseil du 20/03/2026*

Monsieur le maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil du 23 mars 2026, qui a été envoyé par mail aux conseillers.

Approbation du procès- verbal de la réunion du conseil du 23 mars 2026, par l'assemblée.

## *3 - Délibération portant approbation du Compte Financier Unique*

Monsieur le Maire présente le CFU qui a été joint à la convocation du Conseil Municipal. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il souligne la conformité des données de l'ordonnateur et du comptable public.

Oui cet exposé le conseil approuve à l'unanimité.

## *4 - Délibération portant affectation des résultats et des restes à réaliser*

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que les résultats à affecter en fonctionnement sont de 271 843.75€. Il rappelle que le solde d'exécution en investissement présente un déficit de 81 792.39€ mais dans la mesure où il y a des RAR en recette de 132 361.17 (DETR et Région) il n'y a pas de besoin de financement.

Par conséquent il est proposé à l'assemblée délibérante de ne rien affecter en réserve et de reporter les 271 843.75 au 002.

## *5 – Délibération relative au vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale*

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé le maintien des taux de 2025 à savoir : Taxe foncière bâtie (TFB) : 39% ; Taxe foncière non bâties (TFNB) : 102.72% ; Taxe habitation (TH) :10.4%

Décision approuvée à l'unanimité.

## *6 – Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion avec le Conseiller aux Décideurs Locaux, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	591 016.27 €	591 016.27 €
Section d'investissement	254 922.81 €	489 809.96 €
TOTAL	845 938.08 €	1 080 826.23 €

Présentation de la partie fonctionnement, voté à l'équilibre.

Présentation par le maire de la partie investissements ; changements fenêtres presbytère, création salle d'archivage,

Les attributions de subventions aux associations seront décidées lorsque les dossiers de demandes auront été déposés complets.

Autorisation pour le maire de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%

Où cet exposé le conseil approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.

*7 – Délibération portant autorisation de demande de subvention FAL auprès du département pour l'aménagement d'un carrefour sécurisé pour l'accès à la maison familiale et à la mairie*

Rencontre a eu lieu avec Mr Pompidor (département), Mr At et Mr Pouget pour l'aménagement d'un carrefour sécurisé pour l'accès à la maison familiale et à la mairie. Les travaux s'élèveraient à hauteur de **38 582,60€ H.T.**

Subvention FAL à hauteur de 50%.

Où cet exposé et après avoir consulté le dossier du projet, le conseil autorise à l'unanimité le dépôt de la demande de subvention auprès du FAL.

*8 – Délibération portant délégation pour le conseil au maire en matière de marché public*

Rappel de la nécessité, afin d'éviter des lourdeurs administratives, de donner délégation au maire en matière de marché public afin de pouvoir signer des devis, même concernant de petits montants.

Rappel que, comme pour l'ensemble des délégations donnés par le conseil municipal au maire, ce dernier, doit rendre compte à chacune des séances obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises en application des délégations qu'il a reçues.

Où cet exposé, le conseil municipal autorise le maire à Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; et dans la limite de 20 000€.

*9 – Délibération portant adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI*

A l'heure actuelle, le logiciel Berger Levraut proposé par le SMICA est utilisé sur la mairie de St Just, cout actuel plus de 3 000€/an.

AGEDI, cout pour la première année 2000€ : ensuite 800€/an.

Il est proposé de rester avec SMICA pour site internet et X'map car c'est très bien fait et très fonctionnel. De même il est proposé de maintenir la gestion des cimetières car ils viennent d'être souscrit et mis en place.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*10 – Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires*

Jusqu'à présent, les heures complémentaires et supplémentaires sont payées mais aucune délibération n'a été prise.

Pour se conformer à la réglementation, proposition de prendre une délibération en ce sens.

Après présentation d'un modèle de délibération relative à cette instauration, la délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h40.